



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE & VRP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conforama s'attaque à un lanceur d'alerte Force Ouvrière

L'entreprise Conforama France se targue d'être « sociale », à l'écoute des salariés... Des mots emplis de vertu, mais qui sont loin de se traduire par des actes bienveillants envers les salariés, tout au contraire. Qu'on en juge.

Le secrétaire Force Ouvrière du Comité Social Economique de la région CENTRE SUD, qui couvre 10 magasins Conforama de plusieurs départements de cette région, a recueilli lors d'une visite dans le magasin Montluçon (Allier) le 15 septembre 2022, des témoignages extrêmement alarmants de nombreux salariés de ce magasin, qui l'ont conduit à annoter 5 pages dans le Registre des Dangers Graves et Imminents (DGI). Salariés sous traitement antidépresseurs, anxiolytiques et somnifères, et même pour certains, présentant des risques de vouloir attenter à leur vie. Ces témoignages mettent clairement en avant un management toxique du directeur de ce magasin, dont le comportement similaire dans sa précédente affectation (magasin Conforama de Pau) avait provoqué sa mutation sur l'établissement de Montluçon.

Malgré l'urgence de la situation, la direction de Conforama a attendu jusqu'au 6 octobre 2022 pour diligenter une enquête fixée au 17 octobre 2022. Ce délai incroyable est déjà en soi un véritable scandale vu la gravité des faits. Devant l'apathie de la direction régionale et de la direction générale de Conforama, notre Camarade s'est vu contraint de saisir la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Montluçon, mais également le Parquet. Une enquête de la PJ a été diligentée et de nombreuses auditions sont en cours.

Le directeur du magasin, dont le comportement est déploré par nombre de salariés, s'est déclaré en accident du travail après son audition par notre Camarade, se faisant ainsi passer lui-même pour une victime et inversant donc clairement les rôles.

Notre Camarade a reçu un courrier recommandé signé du directeur des ressources dites humaines de Conforama, le convoquant à un entretien en vue d'un éventuel licenciement le 12 décembre 2022 à 10 heures à Roanne, son établissement d'origine. Il est frappant et navrant de constater que la haute direction de Conforama, qui a brillé par son silence en ne répondant à aucun des courriers alarmistes de notre Camarade, a su par contre trouver le temps de rédiger cette convocation honteuse, certainement en toute hâte vu le nombre de fautes observé au sein de ce courrier. En attendant, les salariés du magasin de Montluçon restent dans le désarroi, la crainte et la peur au ventre de se rendre à leur travail. La non-assistance à personnes en danger est pourtant un délit sévèrement réprimé par la loi.

A l'heure où dans les grandes entreprises, les salariés sont considérés comme des variables d'ajustement dont on se débarrasse une fois qu'ils ont versé leur sueur et donné de leur santé, force est de constater que malheureusement, Conforama ne déroge pas à la règle en voulant licencier un Camarade dont le seul tort est de défendre becs et ongles ses collègues.

Pour la Section fédérale du Commerce & VRP FEC FO et la Section FO de Conforama France, il s'agit d'une véritable déclaration de guerre de la direction de Conforama envers les salariés et leurs représentants. Nous n'en resterons pas là. A travers son silence, la direction générale de Conforama ne respecte pas ses obligations de résultat en matière de santé et sécurité qui pourtant lui incombent.

Paris, le 5 décembre 2022

Contacts :

Gérald GAUTIER : Secrétaire de la Section fédérale du Commerce & VRP : 06 60 86 28 29

Jacques MOSSE-BIAGGINI Délégué Syndical Central FEC-FO Conforama France : 06 61 55 31 68

Mouloud HAMMOUR Secrétaire FORCE OUVRIERE du CSEC : 06 23 79 92 25

Audrey ROSSELINI : Secrétaire Adjointe de la Section fédérale du Commerce & VRP : 06 78 83 98 34